

**Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail
départementale (FSSSCTD) de la Loire du vendredi 1^{er} décembre 2023**

Président de séance :

- Madame Karine LEREMON, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire

Représentants des personnels :

- Madame Géraldine BRUN, UNSA Education
- Monsieur Jean-Yves CAPDEVIELLE, FSU
- Monsieur Patrice CHAPAT, CGT Educ' Action
- Monsieur Nicolas COUDROY, SNUDI-FO
- Madame Nacera DJEBBAR, FSU
- Monsieur Nicolas FOURNIER, SNUDI-FO
- Monsieur Florent JOLIS, secrétaire de la FSSSCTD, FSU
- Madame Marjorie PERLO, UNSA Education
- Madame Mathilde POINT, UNSA Education
- Madame Emmanuelle RICHARD, FSU
- Madame Isabelle SCHNEIDER, FSU

Membres également présents :

- Monsieur Emmanuel GICHTENAERE, conseiller de prévention départemental
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie
- Madame Maud TRICON, infirmière en santé au travail

La réunion de la formation spécialisée se tient dans les locaux de la DSDEN de la Loire, salle Samuel Paty.
Le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, la secrétaire générale de la DSDEN ouvre la séance à 8h30.

Les représentants des personnels donnent lecture de déclarations liminaires au titre des organisations syndicales FSU puis UNSA Education.

Les représentants des personnels CGT Educ'Action et SNUDI-FO partagent ces déclarations.

1. Approbation du projet de compte rendu de la réunion de la FSSSCTD du 7 juillet 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- POUR : 10 voix ;
- CONTRE : 0 voix ;
- ABSTENTION : 0 voix.

2. Approbation du projet de relevé de conclusions de la visite de la FSSSCTD au collège Les Champs à Saint-Etienne du 20 octobre 2023

Deux modifications sont proposées :

- Madame PERLO est élue au titre de l'UNSA Education et non du SE-UNSA
- Dans les préconisations, « Etre vigilant au suivi de la principale adjointe stagiaire » est remplacé par « Etre vigilant au suivi de la principale adjointe dans sa période de stage ». ;

Le relevé de décisions ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

- POUR : 10 voix ;
- CONTRE : 0 voix ;
- ABSTENTION : 0 voix.

La date du vendredi 2 février 2024 de 9h à 11h est retenue pour la visite de suivi quant à la mise en œuvre des préconisations et les effets produits. Une réunion préparatoire se tiendra le vendredi 26 janvier 2024.

3. Approbation du projet de compte rendu de visite de la FSSSCTD du lycée Claude Fauriel du 10 novembre 2023

Deux modifications sont proposées :

- Remplacer « 1/3 des personnels rencontrés sont satisfaits » par « 1/3 des personnels rencontrés disent être satisfaits »
- Ajouter en dernier point dans la partie 5 « La transmission de ce compte rendu à l'ensemble des personnels marquerait une volonté de transparence et une expression de confiance mutuelle. Ce serait une action positive dans le cadre des suggestions émises dans ce compte rendu. »

Le compte rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

- POUR : 10 voix ;
- CONTRE : 0 voix ;
- ABSTENTION : 0 voix.

La date du vendredi 8 mars 2024 est retenue pour la visite de suivi avec un groupe de concertation préparatoire le vendredi 2 février à 15h.

4. Formation des membres de la FSSSCTD et des assistants de prévention

La mise en place de ces formations est gérée par la conseillère de prévention académique. Elle est actuellement en arrêt maladie et reprendra ses fonctions début janvier 2024. Un certain retard est donc à prévoir pour ces formations qui sont programmées mais pas encore datées.

Les représentants des personnels proposent d'inclure une formation en santé mentale dans la formation des membres de la formation spécialisée.

5. Fiches RSST : retour suite au groupe de concertation du 16 novembre 2023

La fiche qui avait été élaborée pour le premier degré a été mise à jour.

Pour le second degré, trois entrées ont été retenues:

- Saisines ordinaires
- Saisines liées à des problématiques RH
- Saisines des AESH et TZR rattachés à un autre établissement

Le document est en cours de finalisation par le conseiller de prévention. Il sera transmis pour relecture aux participants du groupe de concertation.

6. Points divers : rénovation thermique, amiante, sécurisation des établissements, protocole santé mentale des élèves, modalités de diffusion des documents FSSSCTD et notamment les rapports de visite

Rénovation thermique

L'inspecteur santé et sécurité au travail confirme qu'un plan de rénovation des écoles de 500 millions d'euros est bien prévu. Les modalités d'application ne sont pas encore connues.

Amiante

Après discussions, le principe d'un point amiante est retenu pour la prochaine instance et sera mis à l'ordre du jour :



- Présentation des deux guides amiante à destination des personnels et des chefs de service
- Présence d'un expert extérieur

Protocole santé mentale des élèves

Les représentants des personnels font remarquer que les chefs d'établissement, les directeurs d'école et plus généralement les personnels sont de plus en plus confrontés à des directives pour lesquelles ils n'ont pas les compétences ou les formations nécessaires.

Ils s'interrogent également sur les responsabilités qui pourraient être engagées.

La secrétaire générale de la DSDEN propose que l'infirmière conseillère technique, pour le protocole santé mentale des élèves et la référente départementale, pour le protocole pHARe soient sollicitées lors de la prochaine réunion de l'instance.

Sécurisation des établissements

Il n'y a pas eu à cette heure de compte rendu officiel suite à la réunion ministérielle du 17 octobre 2023 portant sur les demandes des organisations syndicales concernant la sécurisation des établissements, la protection des personnels et le suivi des situations.

Dès lors qu'il y a une faille dans la sécurité et qu'elle est portée à la connaissance de la collectivité territoriale responsable et qu'un incident survient, qui est en responsabilité ?

Concernant la problématique des alertes à la bombe, un protocole est en cours d'élaboration et des formations sont mises en place.

7. Propositions de visites de sites pour l'année scolaire 2023/2024 et calendrier prévisionnel

Après discussions, les sites suivants sont retenus :

- Le collège Jean de la Fontaine à Roanne, le vendredi 16 février 2024 avec un groupe de concertation préparatoire le vendredi 2 février 2024 à 9h.
- L'école primaire Mâtel à Roanne le vendredi 17 mai 2024 avec un groupe de concertation préparatoire le vendredi 3 mai 2024 à 9h.

8. Questions diverses

Les représentants des personnels font remarquer que les informations concernant l'instance ne sont pas à jour dans les rubriques santé et sécurité au travail des sites de l'académie et de la DSDEN 42.

La secrétaire générale de la DSDEN indique que le règlement du CSA académique a été validé. Il faudra donc valider le règlement intérieur de la FSSCT départementale lors de la prochaine réunion de



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Les représentants des personnels soulèvent la problématique des enfants à la rue et la détresse de certains personnels face à ces situations.

Les représentants des personnels demandent que soit clarifiée la procédure de transmission des rapports de visite.

La secrétaire générale de la DSDEN propose qu'un groupe de concertation se réunisse sur ce sujet et plus généralement sur le protocole des visites de sites par la FSSSCTD.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de souhaits d'intervention et l'ordre du jour étant épuisé, la secrétaire générale de la DSDEN remercie les membres pour leur contribution.

La séance est levée à 12h00.

Fait à Saint-Etienne, le 1^{er} décembre 2023

Le secrétaire de la FSSSCT départementale

Florent JOLIS

Le président de la FSSSCT
Pour l'inspecteur d'académie,
directeur des services de l'éducation nationale
de la Loire,
par délégation, la secrétaire générale,

Karine LEREMON

